RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00506
Numéro SIREN : 484 066 402
Nom ou dénomination : ABACO FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2019 sous le numéro de dépôt 41492

Greffe du tribunal de commerce de Créteil

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 23/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/41492

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Fin de mission de commissaire(s) aux comptes

Déposant :

Nom/dénomination : ABACO FINANCE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 484 066 402

N° gestion : 2014 B 00506

Copie certifiée conforme
ME / 01/02/2020 16:06:52
N° de dépôt - 2019/41492 / 484066402

DP - 28/10/19

ABACO FINANCE

Société par actions simplifiée au capital de 27.500 euros

Siège Social : MAROLLES EN BRIE (94440) 7 rue du Pressoir

R.C.S CRETEIL 484 066 402

(la « **Société** »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 OCTOBRE 2019

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 23 DEC. 2019
SOUS LE N° 4141 92

L'an deux mil dix-neuf,

Le vingt-huit octobre,

A seize heures,

Monsieur Christian BOILLOT, demeurant à MAROLLES EN BRIE (94440) 7 rue du Pressoir,

propriétaire de la totalité des actions de la Société,

est entré en séance, au siège de la Société, à l'effet de prendre les décisions ci-après relatées.

Monsieur Christian BOILLOT préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La société ACCV AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, par lettre remise en mains propres, est absente, excusée.

Monsieur le Président dépose devant l'associé unique et met à sa disposition :

- la copie de la convocation adressée au Commissaire aux comptes par envoi recommandé avec demande d'avis de réception et les récépissés,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2018 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport sur les comptes annuels établi par le Commissaire aux comptes,
- le texte du projet des décisions proposées au vote de l'associé unique.

Monsieur le Président déclare qu'à compter de la convocation, tous les documents ci-dessus ont été tenus à la disposition de l'associé unique au lieu du siège social et qu'ainsi, l'associé unique a pu librement exercer son droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

CB

Copie certifiée conforme
ME / 01/02/2020 16:06:52
N° de dépôt - 2019/41492 / 484066402

Monsieur le Président rappelle que l'associé unique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ……,
- expiration du mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

……..

Puis, Monsieur le Président ouvre la discussion.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

- **……..**

QUATRIEME DECISION

L'associé unique,

prend acte que (i) le mandat de la société "A.C.C.V AUDIT", représentée par Monsieur Médéric CHADAIGNE, commissaire aux comptes titulaire, et (ii) le mandat de Monsieur Didier VIOTTE, commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration, et décide de ne pas procéder à leur renouvellement.

CINQUIEME DECISION

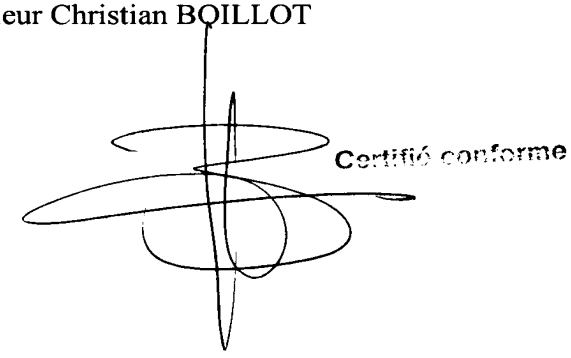
L'associé unique,

donne tous pouvoirs, en tant que de besoin, au porteur d'une copie, ou d'un extrait du présent procès- verbal pour l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt.

CLÔTURE

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Christian BOILLOT



Copie certifiée conforme
ME / 01/02/2020 16:06:52
N° de dépôt - 2019/41492 / 484066402